



N° 14

Bulletin Municipal

Édité le 29/07/2021

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.
 ALSH ☎ 02.96.25.43.16.
 Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.
 Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.
<http://www.nddlamotte.fr>

☎ 02.96.25.89.68	Bibliothèque	Cybercommune
Mardi	16h45/17h45	/
Mercredi	14h/18h	
Vendredi	16h45/17h45	13 h 45/15 h 45
Samedi	10 h / 12 h	

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.
 « 1 rue des Bruyères »

Consultations sur rendez-vous : lundi - mardi - mercredi - vendredi : 9h/12h30 ;
 Visites de 15h à 17h.

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.
 Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »
 Du lundi au vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.
 Le samedi : 9h/12h30.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.25.47.25.
 Du lundi au vendredi : 13h15/15h45.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.
 ☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Loudéac Communauté Bretagne Centre :
www.loudeac-communaute.bzh ☎ 02.96.66.09.09

Presse locale, Les correspondants :
Ouest France : M^{me} Evelyne DE CELLES
 Tél : 06.86.72.15.23 / eve.de.saintluc@orange.fr
Le Télégramme : M. Michel BOSCHER.
 Tél : 06.26.07.58.39/02.96.26.00.03
boscher_michel@orange.fr
Le Courrier Indépendant : M^{me} Dominique CRASE
 Tél : 06.67.76.41.69 / dcrase22@gmail.com

Mairie ☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : contact@mairielamotte.fr **Site :** www.lamotte22.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Numéro d'astreinte des élus, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie et en situation d'urgence. ☎ 07.57.47.30.31.

Maire : Henri Flageul
Adjoint : Stéphane Foucault - Jocelyne Le Tinnier
 Robert Moisan - Christelle Urvois - Michel Harnois

Sur rendez-vous
 ☎ 02.96.25.40.03

INFORMATIONS MUNICIPALES

BIBLIOTHÈQUE « Mots et Images » : Elle sera fermée du 12 juillet jusqu'au 14 août inclus.

CONSTRUCTIONS ILLÉGALES :

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

- Certificat d'urbanisme ; Déclaration préalable de travaux (DP) ; Permis de construire...

Lorsque le Maire a constaté la présence d'une construction illégale sur le territoire de la commune, le Code de l'urbanisme prévoit, que l'édile doit mettre en œuvre une procédure pénale. Cette procédure consiste pour l'essentiel à dresser un procès-verbal d'infraction puis à le transmettre au Procureur de la République, à charge pour ce dernier de renvoyer les personnes mises en cause devant le Tribunal correctionnel.

Mais à côté de cet outil répressif, l'article L. 480-14 du Code de l'urbanisme permet à la commune (ou à l'EPCI si celui-ci détient la compétence PLU) de saisir directement le juge civil pour que celui-ci ordonne, soit la mise en conformité de la construction, soit sa démolition.

Il est possible de se renseigner en Mairie ou auprès du service urbanisme de Loudéac Communauté. ☎ 02 96 66 09 09

FORUM DES ASSOCIATIONS : **Vendredi 3 septembre** à partir de 18 h à la salle Athéna.

SECURITE ROUTIERE : Afin d'assurer la sécurité des usagers, M. Le Maire informe que les dépendances du domaine public et notamment les accotements des voies publiques ne peuvent en aucun cas être entravés par des piquets, jalons ou autres matériaux.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF

Pour toutes les réclamations concernant la collecte des Ordures Ménagères, du tri sélectif et de la Redevance Ordures Ménagères (REOM), les usagers doivent contacter directement le service au 02.96.66.40.10 ou par mail servicedechets@loudeac-communaute.bzh.

Ils peuvent également effectuer leurs demandes sur le WEB USAGER - loudeac-communaute.webusager.fr avec leurs identifiants inscrits sur la facture.

Pour information : aucune régularisation ne sera effectuée directement par téléphone. Toutes les réclamations doivent être adressées par écrit, accompagnées de justificatifs

Toutes les informations et les documents sont diffusés sur notre site internet : <https://bretagnecentre.bzh>

Le paiement de la REOM par prélèvement

Depuis le 01/01/2021, Le prélèvement est semestriel.

Les prélèvements mis en place avant le 01.01.2021 ne sont pas reconduits en raison du changement de fréquence (semestrielle).

Pour effectuer une nouvelle demande de prélèvement suite au changement de fréquence :

- Internet : Webusager : <https://loudeac-communaute.webusager.fr> (identifiants inscrits sur la facture 2021)
- Par courrier ou par mail servicedechets@loudeac-communaute.bzh. (Autorisation de prélèvement qui sera à compléter et à retourner accompagnée d'un RIB)

La Collecte

Nous vous rappelons que les conteneurs doivent être sortis la veille de la collecte car cette dernière est effectuée entre 4h et 23 h.

Nous constatons un nombre important de refus de collecte pour les raisons suivantes :

1. Erreurs de tri

Concernant les erreurs de tri, le Centre de tri nous a signalé que des sacs « noirs » étaient déposés dans les conteneurs de tri sélectif et la présence de verre.

Le tri sélectif ne doit jamais être déposé dans des sacs « noirs ou autres couleurs » car ils sont considérés comme des sacs d'Ordures Ménagères et donc automatiquement classés et facturés en refus de tri.

Le « verre » est à déposer dans les colonnes « Verre » situées sur toutes les communes

Nous rappelons que **le tri sélectif doit être déposé en VRAC** dans les conteneurs de tri sélectif (Couvercle JAUNE)

Les **Ordures ménagères doivent être déposées obligatoirement dans des sacs « NOIRS »** dans les conteneurs « ordures ménagères » (couvercle MARRON)

2. Conteneur débordant - Sacs déposés hors du conteneur (devant, dessus, à côté)

Les usagers concernés doivent prendre contact avec le service [02.96.66.40.10](tel:02.96.66.40.10) afin d'adapter le volume de leurs conteneurs à leur production de déchets.

3. Mauvais positionnement du conteneur (derrière une voiture, proche d'un obstacle...) - Conteneur à l'envers

Les conteneurs doivent être présentés : ouverture du conteneur « côté rue face à la route » et sur le circuit de collecte.

PETITES ANNONCES

Carole coiffure : ► Le salon sera fermé du **26 juillet au 16 août**.

Family coiffure : ► Fermeture du salon pour congés **jusqu'au lundi 02 août**. Réouverture le **mardi 03 août à 9 h**.

LE CABINET MEDICAL sera fermé du **lundi 19 juillet au samedi 07 août**.

LA PHARMACIE de LA MOTTE sera fermée le samedi après-midi jusqu'au 4 septembre inclus.

VIE MUNICIPALE

CALENDRIER DES SORTIES NATURE EN FORÊT – ÉTÉ 2021

Les mardis 3, 10, 17, 24 et 31 août, à 19h45.

Départ de la "croisée rouge" (commune de Loudéac). Le long d'un parcours entre 3 et 5 km seront présentés les principaux arbres forestiers, les plantes et arbustes les plus remarquables ainsi que les champignons rencontrés. Ces sorties sont gratuites.

En raison des circonstances sanitaires, il est demandé de s'inscrire à l'office de tourisme Bretagne centre ☎ 02.96.28.25.17.
www.bretagnecentre.bzh

Présences Commissions d'Appels d'Offres du 26/07/2021 à 14h

Ordre du jour : Travaux Groupe Scolaire : attribution du lot 15

Membres présents : Henri FLAGEUL – Stéphane FOUCAULT – Gwénaëlle LAOUENAN – Philippe BIDAN

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Session extraordinaire mardi 3 août à 19h30

Ordre du jour : Travaux Groupe Scolaire : attribution du lot n° 15 (plomberie, ventilation...)

Travaux en cours : Les travaux de défeutrage, carottage et sablage du stade ont débuté.



ALSH D'ETE : Mini Camp

18 enfants de l'accueil de loisirs ont participé au mini-camps, qui s'est déroulé du 16 au 23 juillet 2021, au programme Paddle, Land Art dans le sable et char à voile.



INFORMATIONS DIVERSES

Les espaces numériques de Loudéac communauté

Des ateliers thématiques, plusieurs niveaux, sur inscription (places limitée, port du masque obligatoire)

Réservations au 07 64 38 94 63 n.besnard@loudeac-communaute.bzh

JEUDI 2 SEPTEMBRE 13 h 30 - 15 h 30 à la MEEF-Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation 1 rue de la Chesnaie

Smartphones et tablettes

- fonctionnement général
- installer/supprimer une app
- utiliser les app natives
- se connecter à un réseau

JEUDI 2 SEPTEMBRE : 15 h 30 - 16 h 30 à la MEEF-Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation 1 rue de la Chesnaie

Accès libre

- des précisions/questions
- des problèmes informatiques
- besoin d'un ordinateur

Retrouvez le programme détaillé sur : www.bretagnecentre.bzh

Association des parents d'élèves école publique

Collecte des journaux :

La collecte des journaux n'aura pas lieu au mois d'Août, reprise de la collecte le 04 septembre de 10h à 12h à l'ancienne salle des fêtes

DIVERS : Les vêtements laissés à l'école publique et au refuge des p'tits loups sont à votre disposition en Mairie jusqu'au 15 septembre

REMERCIEMENTS

Madame PROUFF Annick son épouse, ses enfants, belles filles et sa petite fille et toute la famille URVOIX remercient les personnes qui se sont associées à leur peine et pour les marques de sympathie et de réconfort que vous leur avez témoignés lors du décès de Monsieur PROUFF Daniel.

Très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de Paulette, la famille RAUL-MESGOUEZ vous remercie chaleureusement.

COVID-19 : VACCINEZ-VOUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Les centres de vaccination
sont ouverts tout l'été !

Centre de vaccination Loudéac

Foyer municipal
34 rue de Moncontour



Vaccin : Pfizer

Gratuit

Ouvert à tous dès l'âge de 12 ans *

* Pour les adolescents de 12 à 15 ans, accompagnement d'un adulte de préférence un de leurs parents, munis de l'attestation parentale signée, disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr>

Pour les adolescents de 16 à 17 ans, possibilité de venir seuls munis de l'attestation parentale signée.